

**Les députés La République En Marche,
Membres des Affaires Culturelles**

Paris, le 16 mai 2018

TRIBUNE : POUR UNE VIE ASSOCIATIVE REVITALISEE

Dans le sport, la culture, l'éducation, l'engagement caritatif ou humanitaire, il n'est plus à démontrer combien les associations sont vectrices de lien social et synonymes de cohésion territoriale et sociétale. Elles donnent les moyens de s'épanouir et de trouver sa place au sein de la société. Elles incarnent un formidable lieu de socialisation en réunissant des individus de tous horizons autour d'un projet, d'une cause ou simplement d'une passion commune. Elles appuient souvent l'action de l'Etat en prenant, dans bien des domaines, le relai du service public.

Nombreux parmi nous, députés de la République en Marche, membres de la commission Affaires Culturelles et de l'Education, sommes issus de la vie associative et continuons d'ailleurs d'y exercer bénévolement. Nombre d'entre nous lions la réussite de notre mandat à notre capacité à nous appuyer sur ces expériences pour soutenir, encourager, valoriser la vie associative dans notre pays.

Les attentes sont fortes. Elles ne datent pas d'aujourd'hui. Plusieurs années de paresse politique ont entraîné un sentiment d'un délitement dont les responsables cherchent aujourd'hui à se dédouaner, en faisant croire que la suppression de la réserve parlementaire ou la nouvelle politique liée aux emplois aides - pourtant essentielles à la moralisation de notre vie publique et à la lutte contre l'emploi précaire - en serait à l'origine. Ces mêmes responsables témoignent - au-delà de la malhonnêteté intellectuelle - d'une profonde méconnaissance des besoins des associations.

Il y avait des décisions urgentes à prendre et nous avons été au rendez-vous : en allégeant massivement les charges patronales des associations et en abondant de 25 millions d'euros le fonds de développement de la vie associative (FDVA). Notre souhait est que ces fonds soient prioritairement fléchés vers les plus petites associations, des secteurs péri-urbains et ruraux.

Mais l'urgence ne suffit pas, et notre majorité a montré, en un an, sa capacité à répondre aux maux à leur racine, d'agir structurellement. Cette ambition de fond, qui n'éluide aucune problématique, bénéficiera aussi au monde associatif.

Nous avancerons dans cinq directions.

Le statut de bénévole, d'abord, pour lequel une première étape a été franchie aujourd'hui avec l'adoption d'une proposition de loi traitant de la responsabilité. Nous irons plus loin, notamment en termes de formation.

Le financement des associations, ensuite, doit faire l'objet d'une transformation profonde. Les subventions et dispositifs fiscaux doivent être revus. Le numérique est une formidable opportunité de construire une nouvelle forme de mécénat, s'appuyant notamment sur le crowdfunding.

3ème axe : l'emploi associatif. Il doit être modernisé. Ses besoins doivent être mieux évalués et son encadrement modernisé.

De nouveaux outils doivent être apportés ou développés pour les associations : accélérateur dans les territoires, sensibilisation en milieu scolaire, ou encore maisons des associations.

Enfin, nous aborderons évidemment la loi de 1901. Est-elle encore adaptée à notre monde associatif ? Des évolutions sont-elles souhaitables ? Rien ne sera mis sous le tapis.

Les quatre années à venir nous donnent l'opportunité d'avancer sur chacun de ces chantiers. Notre investissement pour le monde associatif n'a jamais connu de limite et notre élection à l'Assemblée nationale nous donne une puissante opportunité d'agir concrètement. Nous serons au rendez-vous.

Bertrand SORRE, Fabienne COLBOC, Pierre-Alain RAPHAN et l'ensemble des députés LREM de la Commission Affaires Culturelles et Education